



**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle
tenue le 29 mars 2012 à 19h00
au Button Factory, 25 Regina St. S., Waterloo.**

Présences

| | | |
|------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Alain Larivière | France Tolhurst | Paulina Popescu |
| Arlette Rauscher | François Mallette | Renée Bouchard |
| Célyne Lebel | Franck Hivert (observateur) | Suzette Hafner |
| David Sehl | Innocent Tchigio | Sylvie Tremblay |
| Deni Cavanagh | Jeannette Reilly | Thérèse Sabaryn |
| Denis Côté | Jean-François Delorme | Tododjim Mali |
| Denis Pellerin | Joseph-Ambroise Desrosiers | Xavier Uldry |
| Denis Roulet | Marie-Pierre Daoust | Yolande Shuck (observatrice) |
| Diane Quessy | Nathalie Bouchard | Yves Béretta |

Mot de bienvenue

Par la Présidente sortante, Madame Jeannette Reilly.

Choix du président de l'Assemblée

Proposition faite par Renée Bouchard que François Mallette soit le président de l'assemblée jusqu'au moment des élections. Secondée par Jeannette Reilly. Monsieur Mallette accepte et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Choix du secrétaire de l'Assemblée

Jeannette Reilly propose que Nathalie Bouchard soit secrétaire. Secondée par Joseph-Ambroise Desrosiers. Madame Bouchard accepte et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Arlette propose l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante : que les élections se fassent dès le point suivant compte tenu que notre observateur doit quitter avant la fin de la réunion. Secondé par Thérèse Sabaryn. Adopté à l'unanimité.

Élections

Choix du président d'élection

Arlette Rauscher propose Franck Hivert. Proposition secondée par Jeannette Reilly et acceptée à l'unanimité.

a) **Présidence :**

- 1) Mises en candidature
 - ◆ Joseph-Ambroise Desrosiers propose Jeannette Reilly. Il est appuyé par Diane Quessy. Aucune autre mise en candidature n'est suggérée.
- 2) Acceptation ou refus de la mise en candidature
 - Jeannette Reilly accepte sa mise en candidature.
- 3) Élection
 - Jeannette Reilly est déclarée élue par acclamation au poste de Présidente.

b) **Vice-Présidence :**

- 1) Mises en candidature
 - ◆ Jeannette Reilly propose François Mallette. Elle est appuyée par Renée Bouchard.
 - ◆ Arlette Rauscher propose Xavier Uldry. Elle est appuyée par Renée Bouchard.
 - ◆ Jeannette Reilly propose Suzette Hafner. Elle est appuyée par Diane Quessy.
- 2) Acceptation ou refus des mises en candidature
 - François Mallette refuse sa mise en candidature alors que Xavier Uldry et Suzette Hafner acceptent leur mise en candidature respective.
- 3) Élection
 - Deux candidats demeurant en lice, un vote par bulletins secrets est tenu. Suzette Hafner remporte la majorité des voix et est déclarée élue au poste de Vice-présidente.

c) **Trésorerie :**

- 1) Mises en candidature
 - ◆ Suzette Hafner propose Diane Quessy. Elle est appuyée par Yves Béretta. Aucune autre mise en candidature n'est suggérée.
- 2) Acceptation ou refus de la mise en candidature
 - Diane Quessy accepte sa mise en candidature.
- 3) Élection
 - Diane Quessy est déclaré élue par acclamation au poste de Trésorière.

d) **Secrétariat :**

- 1) Mises en candidature
 - ◆ Arlette Rauscher propose François Mallette. Elle est appuyée par Yves Béretta. Aucune autre mise en candidature n'est suggérée.
- 2) Acceptation ou refus de la mise en candidature
 - François Mallette accepte sa mise en candidature.
- 3) Élection
 - François Mallette est déclaré élu par acclamation au poste de Secrétaire.

e) **Conseillers :**

- 1) Mises en candidature
 - ◆ Jean-François propose Yves Béretta. Il est appuyé par François Mallette.
 - ◆ Antonio Fongang se propose lui-même par courriel (*voir courriel ci-bas). Il est appuyé par Innocent Tchigio.
 - ◆ Arlette Rauscher propose Thérèse Sabaryn. Elle est appuyée par Diane Quessy.
 - ◆ Innocent Tchigio propose Arlette Rauscher. Il est appuyé par Joseph-Ambroise Desrosiers.
 - ◆ Suzette Hafner propose Xavier Uldry. Elle est appuyée par Marie-Pierre Daoust.
 - ◆ Yves Béretta propose Tododjim Mali. Il est appuyé par Arlette Rauscher.
 - ◆ Arlette Rauscher propose Renée Bouchard. Elle est appuyée par Suzette Hafner.

- ◆ Innocent Tchigio propose Jean-François Delorme. Il est appuyé par Alain Larivière.
 - ◆ Thérèse Sabaryn propose Denis Roulet. Elle est appuyée par Yves Béretta.
 - ◆ Yves Béretta propose Marie-Pierre Daoust. Il est appuyé par Jean-François Delorme.
 - ◆ Marie-Pierre Daoust propose France Tolhurst. Elle est appuyée par Innocent Tchigio.
 - ◆ Jean-François Delorme propose Alain Larivière. Il est appuyé par Innocent Tchigio.
- Joseph-Amboise Desrosiers propose la fin de la période de mise en candidature. La proposition est secondé par Yves Béretta et adoptée à l'unanimité.

* Courriel de Antonio Fongang pour signifier son intention de poser sa candidature comme conseiller au sein de l'AFKW :

Je souhaiterais poser ma candidature comme membre du conseil. J'aimerais continuer à apporter ma modeste contribution à l'édification de la francophonie dans notre région.

Antonio Fongang, 29 mars 2012

2) Acceptation ou refus des mises en candidature

Yves Béretta, Thérèse Sabaryn, Tododjim Mali, Renée Bouchard, Marie-Pierre Daoust ainsi que Antonio Fongang acceptent tour à tour leur mise en candidature alors que Arlette Rauscher, Xavier Uldry, Jean-François Delorme, Denis Roulet, France Tolhurst et Alain Larivière la refusent.

3) Élection

Six (6) candidats restent donc en lice. Comme le Conseil d'administration de l'AFKW compte six postes de conseillers, les six candidats sont déclarés élus Conseillers par acclamation. Il s'agit de Yves Béretta, Thérèse Sabaryn, Tododjim Mali, Renée Bouchard, Marie-Pierre Daoust et Antonio Fongang.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 22 mars 2011.

Jean-François Delorme propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2011. Secondé par Renée Bouchard. Adopté à l'unanimité.

Mot de la Présidente (Jeannette Reilly)

L'intégral du mot de la Présidente se trouve en annexe A. En voici les grandes lignes :

- ❖ Les 4 buts de l'AFKW tels que stipulés dans la Charte ont été la raison d'être de toutes les réunions et le moteur de toutes les décisions du conseil 2011-2012.
- ❖ L'AFKW a connu une année chargée avec plusieurs activités récurrentes (Franco-fête, Noël, Jour de la Terre par exemple) et aussi plusieurs premières :
 1. Premier pique-nique et rallye pour souligner le Jour des Franco-ontariens le 25 septembre au parc Waterloo;
 2. Premier festival francophone des familles (3F) en février. Merci à tous les membres du conseil pour leur travail acharné à faire de cet événement un succès ainsi qu'à Yves Béretta pour son support et son aide inestimable;
 3. Première soirée de dégustation de whisky. Merci à Denis Roulet pour cette soirée mémorable;
 4. Première fois que l'AFKW a un local. Il appartiendra au nouveau conseil de décider de la suite des choses dans ce dossier;
 5. Perte du soutien financier des deux Conseils scolaires francophones de la région pour la production de notre journal mensuel Expressions;
 6. Programmation recentrée sur les activités communautaires;
 7. Poursuite du rapprochement avec le CCFC;
 8. Suite des démarches afin d'obtenir que la grande région de Waterloo soit reconnue en tant que zone désignée pour l'obtention de services en français;
 9. Nous avons accru le nombre de membres actifs à près de 300, un record.

- ❖ Des dossiers débutés lors des précédents conseils ce sont poursuivis :
 1. Le journal Expressions est publié tous les mois de septembre à juin grâce au travail de Renée Bouchard, Nathalie Bouchard et de Jeannette Reilly;
 2. Un nouveau dépliant sur notre organisation a été conçu et réalisé par Denis Roulet;
 3. Le site web est constamment mis à jour grâce à la participation de Nathalie Bouchard, Yves Béretta et Xavier Uldry;
 4. Le dossier de la désignation francophone pour la région de Waterloo suit son cours et les lettres de demande d'appui destinées à nos élus seront remises en main propre prochainement;
- ❖ Nous recevons du soutien financier de Patrimoine canadien, des villes de Kitchener et de Waterloo ainsi que des deux Conseils scolaires francophones de la région (Viamonde et CSDCCS)
- ❖ L'engagement des membres du Conseil d'administration et de notre coordonnatrice est crucial pour la survie de l'AFKW. Bravo et merci à chacun des membres du Conseil d'administration 2011-2012.

Rapport du Trésorier (Jean-François Delorme)

Jean-François nous informe que le budget 2011-2012 de l'Association a été de 52 175.83\$. Il reste présentement 5920.09\$ en banque au 28 mars 2012. 1000\$ sont à recevoir pour le festival 3F (commandites).

- ❖ 1989.76\$ seront débités prochainement (chèques faits mais pas encore encaissés)
- ❖ 2630\$ seront aussi débités prochainement (factures à venir : frais fixes pour terminer l'année financière au 31 mars 2012);
- ❖ Nous avons conservé un fond de réserve de 1853.93\$ accumulé au cours de l'année 2010-2011;
- ❖ Il reste 446.40\$ gardé en fond de réserve destiné à la St-Jean de juin 2012.

Principaux revenus (arrondis)

| | |
|--|----------|
| Subventions Programmation de Patrimoine Canada : | 20 000\$ |
| Subvention pour le Festival 3F | 14 500\$ |
| Subventions pour la St-Jean : | 7 740\$ |
| Revenu d'activités : | 4 972\$ |
| Cotisations des membres | 2 500\$ |
| Commanditaires | 2 000\$ |
| Publicités : | 465\$ |

Principales dépenses

| | |
|--|-------------|
| Salaires et charges sociales : | 16 676.58\$ |
| Honoraires des artistes : | 12 331.63\$ |
| Locations (salles, équipement, système de son) : | 6 374.93\$ |
| Dépenses d'activités : | 4 674.92\$ |
| Journal Expressions (impression) : | 4 292.37\$ |
| Frais de publicité : | 2 573.63\$ |
| Etc... | |

Renée Bouchard propose que l'assemblée reçoive, à titre d'information, le bilan financier de l'année 2011-2012. Secondée par Célyne Lebel. Document reçu à l'unanimité.

Amendements à la charte de l'AFKW (Yves Béretta)

Les propositions d'amendements à la charte qui suivent ont été soumises aux membres de l'Association le 15 mars 2012 par courriel, soit plus de 2 semaines avant la réunion générale annuelle, ce qui est en accord avec la section VII « Amendements » de la Charte.

Note : Afin que les choses soient plus claires, les propositions d'amendement à la charte ont été mises en MAJUSCULES.

- A) Propositions soumises par Nathalie Bouchard afin de clarifier et d'élargir les buts de l'Association décrits à la **section II**. Appuyées par Jeannette Reilly, Antonio Fongang, Diane Quessy, Renée Bouchard, Jean-François Delorme et Yves Béretta.

II. Les buts de l'Association sont:

1. Favoriser le développement culturel et linguistique de la population francophone* de la région de Kitchener-Waterloo.
2. Organiser des activités culturelles, sociales, ÉDUCATIVES ET SPORTIVES pour la communauté francophone.
3. Représenter les Francophones de la région auprès des différents paliers de gouvernement.
4. ~~Faire connaître~~ ENCOURAGER, FAVORISER ET PROMOUVOIR la culture francophone et les services en français dans la région.

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention. Amendement adopté à l'unanimité.

- B) Propositions soumises par Yves Béretta et appuyé de Arlette Rauscher, Thérèse Sabaryn, Robert André, Xavier Uldry, Denis Roulet et Suzette Hafner, afin de (d') :

- Ajouter le premier paragraphe (1) ci-après à la section « **Gouvernance et éthique** » de la Charte;
- Créer les « **Politiques de l'AFKW** », document opérationnel permettant au conseil d'administration de l'Association de guider et de gérer celle-ci dans ses tâches quotidiennes sans obscurcir la Charte;
- Ajouter les paragraphes suivants (2), (3) et (4) aux « **Politiques de l'AFKW** ».

- (1) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉFINIT LA GESTION DE SES AFFAIRES, SES RÈGLEMENTS ET LIMITES OPÉRATIONNELS DANS UN DOCUMENT APPELÉ *POLITIQUES DE L'AFKW*. LES POLITIQUES DE L'AFKW SONT MODIFIÉES SOIT LORS DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOIT LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AFKW, APRÈS OBTENTION DU SUFFRAGE DES DEUX-TIERS DES MEMBRES PRÉSENTS QUI ONT LE DROIT DE VOTE.

Une discussion s'enclenche sur la nécessité d'inclure deux instances décisionnelles (l'assemblée générale annuelle et le Conseil d'administration). L'assemblée note que puisque le texte intitulé *Politiques de l'AFKW* traitera des ses affaires courantes, il serait inapproprié de devoir attendre parfois presque une année entière pour modifier une pratique jugée inadéquate. Aussi, l'exigence d'obtenir les 2/3 des voix est discuté puisqu'habituellement, une majorité simple est suffisante pour valider un vote.

Sous-amendement proposé :

Que la mention de l'assemblée générale annuelle ainsi que la nécessité du 2/3 des voix soient retiré de l'énoncé. Le texte proposé deviendrait :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉFINIT LA GESTION DE SES AFFAIRES, SES RÈGLEMENTS ET LIMITES OPÉRATIONNELS DANS UN DOCUMENT APPELÉ *POLITIQUES DE L'AFKW*. LES POLITIQUES DE L'AFKW SONT MODIFIÉES LORS DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS OBTENTION DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR LES MEMBRES PRÉSENTS QUI ONT LE DROIT DE VOTE.

Sous-amendement proposé par France Tolhurst, secondée par Suzette Hafner.

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention. Sous-amendement adopté à l'unanimité.

- (2) EN CE QUI CONCERNE LA PROTECTION ET LE CARACTÈRE PRIVÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LA BASE DE DONNÉES DES MEMBRES DE L'AFKW (DANS LES FORMATS AMEMBER, EXCEL OU AUTRES), LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW DOIT S'ASSURER QUE LES ADMINISTRATEURS DE LA BASE DE DONNÉES, UNE FOIS DÉSIGNÉS, S'ENGAGENT PAR ÉCRIT À a) PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES (MISES À JOUR RÉGULIÈRES, SAUVEGARDES), (b) NE PAS DÉTRUIRE DE DONNÉES SANS L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, (c) OBTENIR L'AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVANT D'ENTREPRENDRE TOUTE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA BASE DE DONNÉES ET (d) NE NI DIVULGER NI UTILISER À DES FINS PERSONNELLES OU PROFESSIONNELLES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA BASE DE DONNÉES.

Un participant fait remarquer qu'étant donné le vote en faveur du paragraphe (1) qui stipule que les Politiques de l'AFKW doivent être modifiées par le conseil d'administration, il devient caduque de faire un vote sur le paragraphe (2) ainsi que les (3) et (4) qui suivent. Le Président d'assemblée rétorque que puisque que les propositions d'amendements ont été soumises à l'assemblée générale annuelle, elles seront pour cette fois votées lors de cette assemblée.

Un autre participant souligne le manque de précision quant à la procédure à suivre pour la destruction sécuritaire des données (sur support informatique ou papier). Il est convenu que cette question devra être traitée par le conseil d'administration.

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention. Amendement adopté à l'unanimité.

- (3) EN CE QUI CONCERNE LE SITE WEB DE L'AFKW, SA PAGE FACEBOOK ET SON COMPTE MEETUP, AINSI QUE TOUT SUPPORT MÉDIATIQUE VIRTUEL UTILISÉ PAR L'AFKW, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW DOIT S'ASSURER QUE LES ADMINISTRATEURS DE CHACUN DES SITES, UNE FOIS DÉSIGNÉS, S'ENGAGENT PAR ÉCRIT À (a) PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

POUR PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES PAGES DE CHACUN DES SITES, (b) NE PAS DÉTRUIRE DE PAGES SANS L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET (c) N'UTILISER LES FONCTIONS DE PUBLIPOSTAGES OU D'ENVOI EN MASSE AUX MEMBRES QUE DANS LE CADRE DÉFINI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW.

Des participants considèrent que Facebook et Meetup devraient être retirés de la proposition car tout le monde peut poster des remarques ou des pages sur ces sites sociaux, les rendant difficiles à gérer au quotidien pour un administrateur bénévole.

Sous-amendement proposé :

Que les sites Facebook et Meetup soient retirés de la proposition originale. Le texte proposé deviendrait :

EN CE QUI CONCERNE LE SITE WEB DE L'AFKW, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW DOIT S'ASSURER QUE LES ADMINISTRATEURS DE CE SITE, UNE FOIS DÉSIGNÉS, S'ENGAGENT PAR ÉCRIT À (a) PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES PAGES DU SITE, (b) NE PAS DÉTRUIRE DE PAGES SANS L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET (c) N'UTILISER LES FONCTIONS DE PUBLIPOSTAGES OU D'ENVOI EN MASSE AUX MEMBRES QUE DANS LE CADRE DÉFINI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW.

Sous-amendement proposé par Diane Quessy, secondée par Thérèse Sabaryn.

Résultat du vote : 9 pour, 10 contre, 6 abstentions. Sous-amendement rejeté.

Résultat du vote de l'amendement original : 12 pour, 8 contre, 5 abstentions.

Amendement adopté.

- (4) L'AFKW ÉTANT UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF ET AYANT UN RÔLE COMMUNAUTAIRE, ELLE DOIT CLAIREMENT ÉTABLIR LA DIFFÉRENCE SUIVANTE EN CE QUI CONCERNE LES PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉS DIFFUSÉES SUR SON SITE WEB OU DANS SON JOURNAL EXPRESSIONS : (a) LES PETITES ANNONCES FAITES AU NOM DE PERSONNES INDIVIDUELLES SONT GRATUITES POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION; (b) LES ANNONCES FAISANT RÉFÉRENCE À DES ENTREPRISES, À DES MARQUES OU À DES LOGOS SONT PAYANTES.

Plusieurs avis sont donnés par divers participants. Certains mentionnent qu'aucun autre tarif exigé par l'AFKW pour d'autres services n'est mentionné dans les documents officiels de l'AFKW. Pourquoi serait-ce différent pour la publicité diffusée dans le journal ou le site web?

D'autres argumentent que s'il existe une politique clairement établie, les réponses à fournir aux différents annonceurs sur les tarifs exigés seraient uniformes et transparentes.

Certains mentionnent que le texte de cette proposition a le mérite de mettre au jour une situation problématique mais qu'il demeure trop ambigu pour être utilisable concrètement. Il est suggérer de créer des catégories d'annonceurs (lucratif / non-lucratif ou service à la communauté / travailleur autonome / entreprise)

Sous-amendement proposé :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCISE LORS D'UNE RÉUNION ULTÉRIEURE ORDINAIRE LA PORTÉE DES POINTS A) ET B) DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT ORIGINAL.

Sous-amendement proposé par Joseph-Ambroise Desrosiers, secondé par Denis Roulet.

Résultat du vote : 6 pour, 8 contre, 11 abstentions. Sous-amendement rejeté.

Résultat du vote de l'amendement original : 13 pour, 5 contre, 7 abstentions.

Amendement adopté.

Levée de l'assemblée

Clôture de l'assemblée générale annuelle à 21h35

Nathalie Bouchard, secrétaire pour l'AGA 2012.